Registre animal N° exploitation Exploitation Année 20

DIO '	TECT	Acno	40
DIO	IESI	A GRO	AG

Les bovins, équidés, moutons

enregistrés directement dans

et chèvres doivent être

Formulaire pour satisfaire à l'obligation de consigner le trafic des animaux: Le registre animal donne les informations relatives au nombre d'animaux présents sur l'exploitation ou ainsi qu'aux variations de stock. Les documents d'accompagnement doivent être archivés. Les mouvements doivent être enregistrés sous trois jours au plus tard. Les documents doivent être conservés durant trois années.

Pour les porcs et gibier il faut consigner les animaux morts ou abbatus sur l'exploitation

Nom/ Date de Numéro animal naissance Sexe m/f Date Provenance Date Lieu de destination/Cause de départ 110.8556.5279.6 19.1.3 f 1.9.9 159237.4

		la banque de donnée BDTA et pas ici.
Veuillez s.v.p. remplir un registre par espèce	7	Porcs

animale

Date de Covo m /f		Entrée			Départ	
naissance	Jeke III/ I	Date			Date	Lieu de dest./Cause de départ

Nom / Numéro animal	Date de naissance	Sexe m/f	Entrée Date	Provenance	Status/ Label	Départ Date	Lieu de dest./Cause de départ
	Haissance		Date	riovenance	Laber	Date	Lieu de dest./Cause de depart